



Communauté de communes
Cingal - Suisse Normande

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE
DU BUREAU

Département du Calvados

CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE

L'an **deux mil vingt-deux, le dix-sept octobre**, à **18h00**, le Bureau de la **CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion de la Maison de Services à THURY-HARCOURT-LE-HOM, après convocation légale, et sous la présidence de **M. Jacky LEHUGEUR**.

Étaient présents : M. BRETEAU Jean-Claude, M. FRANÇOIS Bruno, Mme DUPUY Vanessa, Mme ONRAED Isabelle, M. PERRIN Renny, M. CARVILLE Raymond, M. HAVAS Roger, M. PITEL Gilles, M. CHAVARIA Jean-Pol, M. LEHUGEUR Jacky, M. LAGALLE Philippe, M. MAZINGUE Didier, Mme ROUSSELET Gaëlle, M. BRISSET Pierre, M. MOREL Sylvain, M. LEMOUX Julien, Mme COURVAL Claudine, Mme FIEFFÉ Patricia, M. MOREL Patrick.

Étaient absents excusés : M. BUNEL Gilles, Mme MOUCHEL Clémentine, Mme BERNARD Chantal, M. LADAN Serge, M. GUILLEMETTE Olivier.

Étaient absents non excusés : -

Pouvoir : M. GUILLEMETTE Olivier en faveur de Mme FIEFFÉ Patricia.

Secrétaire : Mme ONRAED Isabelle.

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2022-021 : Approbation du procès-verbal de la réunion de Bureau du 25 août 2022

Le procès-verbal de la réunion de Bureau du 25 août 2022 a été transmis aux élus suite à la séance. Il est demandé aux membres présents s'il y a des observations sur la rédaction de ce procès-verbal.

Il est proposé de l'approuver.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS APPROUVE LE PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 25 AOÛT 2022.

20 VOTANTS

20 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2022-022 : RH : Effectifs au 1er novembre 2022

DATE DELIBERATION BUREAU	25 08 2022	17 10 2022	DELTA AU 01 11 2022	ELEMENTS INTERVENUS	DELTA AU 01 11 2022	EVOLUTION MASSE SALARIALE A COMPTER DU 01 11 2022
EFFECTIFS AU	01 10 2022	01 11 2022				
NBRE POSTES	173	174	1	MUTATION = - 1 FIN CDD = - 5 NVEAUX CDD = + 7	1	ECOLE DE MUSIQUE : - 5 agents + 6 agents soit - 2,85 ETP + 2,80 ETP
E.T.P.	126,47	126,42	-0,05	MUTATION = - 1,00 FIN CDD = - 2,85 NVEAUX CDD = + 1 + 2,80 À définir	-0,05	ADMINISTRATION GENERALE : - 1 agent + 1 agent soit - 1ETP + 1 ETP

<u>Tableau des effectifs AU 01 11 2022</u>		
FILIERES ET GRADES	NBRE DE POSTES	ETP
FILIERE ADMINISTRATIVE		
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE	32	30,93
FILIERE TECHNIQUE		
TOTAL FILIERE TECHNIQUE	101	64,92
FILIERE MEDICO SOCIALE		
TOTAL FILIERE MEDICO SOCIALE	17	14,50
FILIERE ANIMATION		
TOTAL FILIERE ANIMATION	4	3,42
FILIERE SPORTIVE		
TOTAL FILIERE SPORTIVE	6	5,43
FILIERE CULTURELLE ARTISTIQUE - EN 20ème		
TOTAL FILIERE CULTURELLE ARTISTIQUE	11	4,85
HORS GRADES		
TOTAL HORS GRADES	3	2,37
TOTAL EFFECTIFS	174	126,42
TOTAL EFFECTIFS - TITULAIRES	104	86,24
TOTAL EFFECTIFS - NON TITULAIRES	70	40,18
TOTAL EFFECTIFS	174	126,42

La commission Finances et Administration générale, réunie le 12 septembre dernier, propose de valider le tableau des effectifs susmentionné (*voir détails en annexe 1*).

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE LES PROPOSITIONS ANNEXÉES ET LE TABLEAU DES EFFECTIFS CORRESPONDANT.

20 VOTANTS
20 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2022-023 : Administration générale : Adhésion de la commune de Colombelles au SDEC ÉNERGIE

Vu l'article 5.1 des statuts du SDEC ÉNERGIE, issus de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la mer, acté par arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2016,

Vue la délibération de la commune de Colombelles en date du 30 mai 2022, relative à son souhait d'adhérer au SDEC ÉNERGIE pour le transfert de sa compétence « Eclairage Public »,

Vue la délibération du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 16 juin 2022, acceptant cette demande d'adhésion et de transfert de compétence.

CONSIDÉRANT que, par délibération en date du 30 mai 2022, la commune de Colombelles a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ÉNERGIE afin de pouvoir lui transférer sa compétence « Eclairage Public » avec les prestations optionnelles suivantes :

- 100 % lumière (renouvellement immédiat des appareils hors service),
- Visite au sol, à raison d'une visite par an et par foyer,
- Vérification, pose, dépose d'installations d'illuminations festives.

CONSIDÉRANT que lors de son assemblée du 16 juin 2022, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé l'adhésion de la commune de Colombelles, à compter du 1er janvier 2023, après publication de l'arrêté préfectoral prononçant cette adhésion.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente du SDEC ÉNERGIE, par courrier en date du 29 août 2022, a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette demande d'adhésion.

Monsieur le Président soumet cette proposition d'adhésion de la commune de Colombelles au SDEC ÉNERGIE aux membres du Bureau.

Monsieur LAGALLE ne prend pas part au vote car il est élu Vice-président au sein du SDEC.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS APPROUVE L'ADHÉSION DE LA COMMUNE DE COLOMBELLES AU SDEC ÉNERGIE.

19 VOTANTS

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2022-024 : Développement touristique : Boucles locales vélo - Demande de subvention au titre du Contrat Départemental de Territoire

Suite à la délibération du Bureau réuni le 03 mai 2018, sollicitant les fonds européens LEADER (Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale) et les fonds d'Etat FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire) pour le projet de boucles locales vélo au départ de la Vélo Francette, le prochain Contrat départemental du territoire permettant d'inscrire des projets « vélo », il est proposé de compléter le plan de financement de l'opération qui, avec la crise sanitaire, a été décalée dans le temps.

Rappel du projet

La Communauté de communes Cingal-Suisse Normande, suite à une consultation, a fait appel aux sociétés Self Signal et Bâti services pour la réalisation de trois boucles vélo locales au départ de Saint-Rémy-sur-Orne, Thury-Harcourt-le-Hom et Saint-Martin-de-Sallen. Ces trois boucles locales viendront compléter la boucle départementale de la Laize, inaugurée récemment avec la communauté de communes Vallée de l'Orne et de l'Odon, ainsi que la boucle départementale au départ de Clécy qui est en cours de déploiement.

La vélo Francette est fréquentée par plus de 300 000 personnes chaque année, ces voies cyclables (*voir annexe 2*) permettront aux usagers d'avoir des alternatives à la voie verte, de découvrir en profondeur le territoire ainsi que son histoire. Les futurs flux de cyclistes sur ces boucles contribueront à l'économie locale.

Coût de l'opération : 19 405,41€ HT, soit 23 004.49€ TTC

Plan de financement prévisionnel

Europe (LEADER) 42.31%	8 210.43 € HT
Etat (FNADT) 31.14%	6 042.85 € HT
Département (Contrat de territoire) 6.55%	1 271.05 € HT
CDC (solde) 20%	3 881.08 € HT

Les dépenses et les recettes liées au projet sont inscrites au budget.

La commission Attractivité du territoire réunie le 28 septembre dernier propose d'autoriser le Président ou son représentant à solliciter le Département au titre du Contrat de territoire pour l'obtention d'une subvention.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

- **VALIDE LE PLAN DE FINANCEMENT COMPLÉTÉ ;**
- **AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À SOLLICITER LE DÉPARTEMENT AU TITRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE POUR OBTENIR UNE SUBVENTION ;**
- **AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À SIGNER L'ENSEMBLE DES PIÈCES NÉCESSAIRES À LA BONNE EXÉCUTION DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION.**

20 VOTANTS

20 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2022-025 : Services à la population : Bail cabinet dentaire au PSLA au profit de la société AKY SANTÉ

Le cabinet dentaire du Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire est vacant depuis le 15 avril 2022.

Nous avons été contactés début septembre par la société AKY SANTÉ pour l'installation de deux dentistes le plus rapidement possible. C'est pourquoi, afin d'organiser l'arrivée de ces nouveaux professionnels, il est proposé d'autoriser le Président ou son représentant à signer un bail pour un local d'une surface d'environ 95.92m² (lot 5; 40.40m² de parties communes), pour un montant de loyer prévisionnel de 1 344.11 € hors charges, pour une durée de six années entières et consécutives à compter du 1er octobre 2022.

Il est demandé un dépôt de garantie à hauteur de 1 344.11 € correspondant à un mois du loyer annuel hors charge stipulé au bail (*voir annexe 3*), non productive d'intérêts.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À SIGNER LE BAIL SUSMENTIONNÉ AINSI QUE TOUTES LES PIÈCES RELATIVES À CE DOSSIER.

20 VOTANTS

20 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2022-026 : Services à la population : Convention de mise à disposition d'un bureau mutualisé PSLA pour une podologue au 07 novembre 2022

Le cabinet de podologie, actuellement installé au PSLA, souhaite développer son activité notamment en matière de réflexologie plantaire.

C'est pourquoi, il est proposé de mettre à disposition un bureau mutualisé à raison d'une journée par semaine à compter du 07 novembre 2022 au prix de 20€ TTC la journée.

Il est proposé d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition de ce local, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction (**voir annexe 4**).

Il est demandé un dépôt de garantie à hauteur de 80 €.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À SIGNER LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION SUSMENTIONNÉE AINSI QUE TOUTES LES PIÈCES RELATIVES À CE DOSSIER.

20 VOTANTS

20 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

Pour information, nous travaillons avec des infirmiers, des médecins et des podologues qui souhaitent plus d'espace pour développer leur activité. Le projet est en cours d'étude.

INFORMATION : Echanges sur le Droit de Prémption Urbain communautaire

Suite à la commission Aménagement du territoire du 03 octobre dernier, et en vue d'une délibération du conseil communautaire le 15 décembre prochain, Monsieur BRISSET présente le dispositif de Droit de Prémption Urbain communautaire.

Une note est annexée au procès-verbal (**voir annexe 5**).

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- **Cérémonie** : Pose de la première botte de paille RPE Gouvix le 17 novembre 2022 à 11h.

- **Calendrier des réunions 2022** :
 - Conférence des maires le 17 novembre à 18h (SAINT-LAURENT-DE-CONDEL)
 - Bureau le 24 novembre à 18h (salle de réunion de la Maison de Services)
 - Conférence des maires le 1^{er} décembre à 18h (GOUVIX)
 - Conseil Communautaire le 15 décembre à 20h (salle Gringore à THURY-HARCOURT-LE-HOM)

- **Évènementiel 2023** :
 - Cérémonie des Vœux le 27 janvier à 18h (salle Gringore à THURY-HARCOURT-LE-HOM)

• **Calendrier des réunions 2023 :**

MOIS	CONFÉRENCE DES MAIRES	BUREAU Salle MDS	CONSEIL COMMUNAUTAIRE
JANVIER	Jeudi 12/01 à 18h	Jeudi 26/01 à 18h	
FÉVRIER			Jeudi 23/02 à 20h
MARS		Lundi 13/03 à 18h	Jeudi 23/03 à 20h
AVRIL			Jeudi 13/04 à 20h
MAI		Jeudi 25/05 à 18h	
JUIN			Jeudi 29/06 à 20h
JUILLET			
AOÛT		Lundi 28/08 à 18h	
SEPTEMBRE			Jeudi 28/09 à 20h
OCTOBRE		Jeudi 26/10 à 18h	
NOVEMBRE		Jeudi 23/11 à 18h	
DÉCEMBRE			Jeudi 14/12 à 20h

QUESTIONS DIVERSES

- ✚ Madame FIEFFÉ, Présidente du SMICTOM de la Bruyère, informe les membres du Bureau que le Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères a lancé une consultation sur l'étude de la gestion des déchets ménagers sur les territoires Cingal-Suisse Normande et Vallées de l'Orne et de l'Odon.

Fin de séance : 19h